

Au conseil communal de Crissier
Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°104/2011-2016

Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur autoroute/rte de la Maladière

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N°104/2011-2016 s'est réunie le mercredi 6 avril à 19h30 à la salle de conférence Sorge, Bâtiment administratif.

Composition de la commission :

M.	Battilotti Jacques	CDC	Membre
M.	Bigler Claude	CDC	Membre
M.	Steiner Jean-Pierre	CDC	Membre
M.	Paillard Claude	ROLC	Membre
M.	Rüegger Ernest	ROLC	Membre
M.	Besson Yves	PS	Membre
Mme	Noirat Chadrin Sophie	ROLC	Présidente-rapporteuse

Egalement présent :

Madame Nathalie Jatton, Conseillère municipale, et monsieur Porqueddu, du bureau Ribi S.A. Ingénieurs. Madame Jatton remplaçait pour l'occasion monsieur Tendon, syndic, excusé.

La commission les remercie pour la présentation, les compléments d'informations et le temps accordé à répondre à nos questions.

Préambule :

Nous sommes au 7ème préavis concernant la réhabilitation du collecteur Mèbre-Sorge. Celui-ci termine le tronçon de la Mèbre. Outre son âge avancé, notre réseau présente de multiples problèmes, comme l'usure, des déboîtements, de l'infiltration et la présence de racines. Comme beaucoup de choses ont déjà été dites au sujet de cette réhabilitation, ce rapport va résumer et synthétiser les informations.

Historique :

Années 1960 : construction du collecteur de concentration Mèbre-Sorge
2003 : L'entente mandate le bureau d'ingénieurs hydraulicien Ribi SA pour établir un diagnostic
2008 : Préavis 34/2008 Réhabilitation du Secteur 1
2008 : Préavis 47/2008 Réhabilitation du Secteur 2
2011 : Préavis 02/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 7
2012 : Préavis 12/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 3
2014 : Préavis 61/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 4
2015 : Préavis 74/2011-2016 Convention de répartition aux frais de fonctionnement
2015 : Préavis 85/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 5

Questions fréquentes:

Pourquoi le Secteur 7 à été réhabilité avant ?

Suite à des inondations dans des caves à proximité de la Mèbre, des actions au niveau de ce tronçon devaient être entreprises, il était dès lors logique de réhabiliter en même temps cette section.

Durée de vie de la gaine ?

Il n'y a pas de durée de vie officielle, mais l'expérience montre des réseaux réhabilités de 20-30-40 ans. Il est important par contre de contrôler et d'entretenir régulièrement nos collecteurs, afin d'éviter de gros travaux (dans l'urgence). Contrôlé par section d'environ 2km par année, un contrôle complet du réseau par caméra se fait ainsi sur 10ans.

Temps de réalisation ?

Sans compter le temps de préparation (prise de mesures et calculs, préparation des gaines) l'intervention en elle-même dure 2 semaines.

Pourquoi ne pas remplacer les conduits ?

Vu les normes actuelles, il serait impossible de replacer des nouveaux conduits à leurs positions initiales sur la rive des rivières. Il faudrait qu'ils soient au moins à 20m du cours d'eau.

Les communes en amont payent-elles assez de droit de passage ?

Les droits de passage des communes en amont ont payé pendant des années les révisions et réparations du collecteur. Ce ne sont pas à elles de payer la réhabilitation.

Pourquoi la commune de Crissier paye-t-elle plus ?

La nouvelle convention de répartition des coûts tient compte de la consommation d'eau et de la longueur du tronçon parcourue par les eaux usées. La commune de Crissier utilise l'ensemble du collecteur.

Travaux

Dans les grandes lignes :

- On dévie la conduite pendant le temps des travaux.
- On coupe les racines et on retire tout ce qui pourrait gêner ou abîmer la gaine.
- On consolide les endroits où l'érosion de la rivière risque de faire s'effondrer le conduit (érosion du socle de la banquette).
- On place la gaine dans le conduit et on y fait passer de l'eau pour lui faire prendre sa place.
- On remplit le tuyau d'eau chaude pour faire durcir la gaine. Il existe des systèmes UV, mais peu adaptés aux méandres de notre circuit.
- Un robot perce les trous après coup aux différentes connexions existantes.

L'avis de la commission :

Nous devons réhabiliter notre collecteur d'eaux usées. Les travaux effectués jusqu'à présent sont satisfaisants et nous ne voyons pas d'arguments nécessitant de réévaluer les décisions prises jusqu'ici.

Recommandation de la commission :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N°104/2011-2016, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 14 avril 2016

Noirat Chadrin Sophie

Présidente-rapporteuse